

Rapport Préavis 115/2018

Augmenter l'attractivité du Car sharing à Nyon

Nyon, le 16 septembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Préavis 113 s'est réunie le mardi 11 septembre 2018 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mesdames Doris Uldry, Corinne Vioget Karadag et de Messieurs Volker Kirchner (président en remplaçant de Maurice Frei), Fabien Héritier, Yves Leuzinger.

Les autres membres étaient excusés et non remplacés.

La Commission a entendu et remercie Madame la Municipale Roxane Faraut Linares, le chef de service Monsieur François Menthonnex et la cheffe de projet Madame Caroline Dorst pour leurs explications et pour leurs réponses aux questions de la commission.

CONTEXTE – SITUATION

Les invités complètent les informations par les éléments ci-dessous.

La commune de Nyon est consciente de l'importance des nouveaux modes de mobilité, dont le car sharing fait partie. Elle est bien desservie par la Firme Mobility SA en comparaison d'autres localités de taille similaire. Le tableau présenté dans le rapport montre la flotte de 16 véhicules pour 5 sites différents dont le plus important à la gare CFF.

La commune a contacté l'entreprise Mobility et a discuté avec elle des possibilités d'extension du réseau de voitures. Les responsables contactés ont admis un potentiel d'amélioration de l'offre dans les nouveaux quartiers. La ville de Nyon compte actuellement 339 utilisateurs sur l'entier de son territoire. Le nombre d'abonnés se situe, selon l'entreprise Mobility Car sharing, dans la moyenne inférieure en comparaison du nombre d'abonnés dans des villes de taille similaire, traduisant un réel potentiel d'augmentation du nombre d'utilisateurs à Nyon.

En tenant compte de l'augmentation continue de la part de ménages et d'emplois à Nyon, situé dans le 2ème district vaudois le plus motorisé de Suisse, la Ville doit étoffer son offre, tant dans les lieux qui comptent déjà certains véhicules Mobility que dans de nouveaux secteurs à fort potentiel de développement.

Mobility s'est engagée directement pour donner suite à ces échanges à ajouter deux emplacements dans les quartiers nord de la ville.

La municipalité informe et stimule les promoteurs et les acteurs dans les plans de quartiers pour les sensibiliser aux différentes formes de voiture-partage. Il n'y a pour l'instant que peu de réponse des privés. C'est pourquoi, en lien avec le manque de ressources pour démarcher des partenaires, les possibilités public-privés ne sont pas développées dans la réponse par rapport à la demande du motionnaire.

La municipalité a proposé, aussi en discussion avec Mobility, d'avoir une station avec une voiture à Rive. En effet il y a un carrefour de mobilité, avec le débarcadère et les parcs de Rive. On peut s'attendre à une demande de la part des touristes et pendulaires, mais aussi de la part des riverains qui ne trouvent que rarement à se parquer s'ils n'ont pas leur propre place.

La commission pense que les pendulaires ne sont pas la bonne cible, mais sont d'avis majoritaire que le public des touristes et des riverains est suffisant pour permettre l'implantation d'une station. Ce type de lieu est encore peu connu de la part de Mobility qui ont renoncé à ouvrir une station à Rive. La commune propose donc d'y faire un test, en demandant une offre Flex à cet endroit. Cela signifie (voir la motion et le rapport municipal) que la commune met à disposition une place de parc et avance les frais de la mise à disposition d'une voiture par Mobility. Elle est remboursée partiellement ou totalement en fonction de l'utilisation de la voiture.

DISCUSSIONS

Certains membres de la commission questionnent le fait de mettre à disposition, dans un quartier particulier, une voiture aux frais de la commune de Nyon. On peut craindre alors une demande similaire, et donc des coûts pour la commune, dans d'autres secteurs. Il est de plus mentionné que le quartier de Rive est relativement proche de la station de la gare contrairement à d'autres secteurs.

La commission pense toutefois que le quartier de Rive est particulier et unique avec ses 6'000 pendulaires par mois et les nombreux touristes, permettant de tester une solution sans obligation de répéter l'expérience si elle n'est pas concluante. La commission dans sa majorité pense que la présence des touristes et des riverains devrait permettre de rentabiliser la voiture. Les CHF 13'500.- à avancer devraient être couverts dès la deuxième année. Dans ce sens, la proposition de faire un test sur deux ans est logique et suffisante. Au regard de la situation, la municipalité pourra décider de l'abandon de l'offre, son maintien ou la reprise de la station par Mobility.

En ce qui concerne l'offre Flex à promouvoir, la commission comprend la difficulté du démarchage pour réaliser un partenariat public - privé, mais elle est d'avis qu'une communication importante concernant cette offre pourrait stimuler des actions individuelles permettant de limiter les besoins en deuxième véhicule et améliorer la situation des places de parc grâce au partage.

CONCLUSION

La commission a examiné la réponse de la municipalité et la considère adaptée et bien documentée. Malgré les quelques questionnements sur la station de Rive, elle considère que ce test dans un secteur particulier est une bonne réponse en complément des deux stations supplémentaires que Mobility SA mettra dans son offre nyonnaise. Le risque financier est minime car les locations diminueront d'autant les frais engagés et la situation de Rive est assez particulière pour ne pas devoir se répéter. Les autres éventuels essais de ce type devraient être portés par les privés, mais la commune devrait faire une promotion spécifique de cette offre Flex afin de stimuler les actions dans les quartiers non desservis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 115/2018 concernant le postulat de M. le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon »,

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de prendre acte du rapport-préavis N° 115/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon ».

La Commission :

FREI Maurice - ex.
HERITIER Fabien
KIRCHNER Volker (président)
LEUZINGER Yves (rapporteur)
NILSSON Rasmus - ex.
UELTSCI Bernard - ex.
ULDRY Doris
VIOGET KARADAG Corinne